

Les avantages et les limites du GBVIMS

Bien utilisé, le Système de Gestion d'Informations sur les Violences Basées sur le Genre répond aux standards les plus élevés en matière d'éthique et de sécurité dans la collecte et la diffusion de données relatives à la VBG.

Les avantages du GBVIMS

- **Priorité à la sécurité, au respect et à la dignité** des survivants (consentement éclairé obligatoire);
- Meilleure compréhension des cas de VBG déclarés ;
- Possibilité de partager les informations, soit en interne entre les différents sites où une organisation est opérationnelle, soit en externe avec les agences qui produisent des statistiques afin d'améliorer la coordination concernant la VBG ;
- Qualité fiable des données;
- Respect de la confidentialité et des standards en matière d'éthique et de sécurité grâce à des données rendues anonymes ;
- Utilisation des informations soumise au consentement éclairé du survivant ;
- Objectivité des données relatives aux incidents grâce à l'outil de classification des types de violence ;
- Possibilité de générer des statistiques concernant -par exemple- le profil des survivants ou des agresseurs présumés, le lieu et l'heure de l'incident, ou le suivi des procédures de référence de dossiers ;
- Données compilables et comparables grâce à l'utilisation d'un langage standardisé ;
- Simplicité de mise en œuvre grâce à l'utilisation du logiciel Excel, déjà disponible dans la plupart des structures.

Même si le GBVIMS permet de collecter des informations clés tout en protégeant les survivants, il présente toutefois un certain nombre de limites.

Les limites du GBVIMS

- Le système a été conçu pour compléter les outils de gestion des cas utilisés dans les différentes organisations, mais en aucun cas pour les remplacer (le GBVIMS ne permet pas de suivre une même personne dans le temps) ;
- Ce n'est pas un outil adéquat pour les observateurs, experts ou enquêteurs des droits de l'homme ;
- A lui seul, il ne peut être utilisé pour le suivi de la qualité de la prise en charge des survivants.
- Les statistiques fournies, qui ne concernent que les **incidents déclarés**, n'indiquent en aucun cas la prévalence de la VBG dans une communauté.